



Rapport sur l'échec des tests de spores

Quand effectuer un test de spores

Un test biologique de spores doit être effectué :

- Au moins une fois toutes les 2 semaines. La meilleure pratique consiste à tester le stérilisateur quotidiennement.
- Pour les charges avec dispositifs implantables utilisés dans la modification corporelle. La charge doit être maintenue jusqu'à ce que les résultats soient disponibles.
- Après deux tests d'indicateurs sensibles à la température échoués

Résultats du test de spores

- Un test de spores réussi (négatif) signifie que le stérilisateur fonctionne correctement.
- Un test de spores échoué (positif) signifie que le stérilisateur ne fonctionne pas correctement.
- Conservez des copies des résultats des tests de spores pendant trois ans, avec un minimum d'un an (365 jours) sur place.

****N'utilisez pas d'objets ou d'instruments stérilisés avant d'avoir reçu les résultats positifs (négatifs) du test de spores****

Trois tests de spores consécutifs doivent être effectués si

- Le stérilisateur échoue à un test de spores.
- Il y a des dysfonctionnements mécaniques tels que des températures ou des durées incorrectes.
- Un nouvel autoclave est utilisé.
- L'autoclave a été réparé.
- L'entreprise déménage vers un nouvel emplacement fixe.
- Après des pannes de courant ou des situations d'urgence telles que des incendies, des inondations.

Le stérilisateur ne doit pas être utilisé tant que les résultats des tests ne sont pas reçus et que tous sont positifs (négatifs)

Tests de spores positifs

Si le stérilisateur échoue (le test de spores est positif), arrêtez immédiatement d'utiliser le stérilisateur.

- N'utilisez pas d'éléments provenant d'un chargement défaillant.
- N'utilisez pas d'articles traités après le dernier test de spores réussi.
- Utilisez des articles achetés, préemballés et stériles.
- Contactez le Bureau de santé publique de Toronto.

Signalez tous les tests de spores échoués (positifs) au programme BodySafe, Bureau de santé publique de Toronto

Par téléphone

Du lundi au vendredi

De 8 h 30 à 16 h 30

Tél. : 416-338-BODY (2639)

Après les heures normales, les fins de semaine et les jours fériés

Tél. : 3-1-1

Tél. : 416-392-2489 (à l'extérieur de Toronto)

Par courriel

BodySafe@toronto.ca

Si vous faites votre déclaration par courriel, veuillez inclure les informations suivantes.

Si vous faites votre déclaration par téléphone, ayez ces informations à portée de main lorsque vous appelez :

- La date du dernier résultat du test de spores réussi
- Votre nom et votre numéro de téléphone
- Le nom de votre inspecteur du Bureau de santé publique de Toronto, si disponible.

Avez-vous des questions ou des demandes de renseignements? Veuillez communiquer avec BodySafe à l'adresse BodySafe@toronto.ca ou au 416 338-BODY(2639).